Informations de base

2002/2057(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Relations euro-méditerranéennes: réunion des Ministres Affaires étrangères, 22-23 avril 2002, Valence **Subject** 6.40.05 Relations avec les pays de la Méditerranée et de l'Europe méridionale	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	ESTEVE Pere (ELDR)	28/05/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Relations extérieures	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/02/2002	Publication du document de base non-législatif	SEC(2002)0159	Résumé
14/03/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/03/2002	Vote en commission		Résumé
19/03/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0087/2002	
10/04/2002	Débat en plénière		
11/04/2002	Décision du Parlement	T5-0178/2002	Résumé
11/04/2002	Fin de la procédure au Parlement		

29/05/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/2057(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/5/16013

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0087/2002	19/03/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0178/2002 JO C 127 29.05.2003, p. 0593-0644 E	11/04/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(2002)0159	13/02/2002	Résumé

Relations euro-méditerranéennes: réunion des Ministres Affaires étrangères, 22-23 avril 2002, Valence

2002/2057(COS) - 11/04/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Pere ESTEVE (ELDR, E) tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). Il appuie sans réserve le lancement du plan d'action qui a été proposé afin de revitaliser les objectifs fondamentaux, notamment politiques, du processus de Barcelone.

Relations euro-méditerranéennes: réunion des Ministres Affaires étrangères, 22-23 avril 2002, Valence

2002/2057(COS) - 13/02/2002 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer des mesures en vue de poursuivre et de développer le partenariat euroméditerranéen. CONTENU : à la veille des décisions relatives au prochain élargissement de l'Union, et après l'émotion provoquée par les événements du 11 septembre 2001, les partenaires doivent donner un signal politique clair de leur engagement mutuel en faveur de l'édification d'une zone de stabilité et de prospérité en approfondissant et en élargissant le processus engagé à Barcelone en 1995. Dans cette perspective, la Commission européenne a approuvé une communication en vue de préparer la réunion des ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères à Valence les 22 et 23 avril 2002. La communication contient une série de recommandations couvrant les domaines de la coopération politique et de la sécurité, de la liberté, de la justice et de la gouvernance, des dimensions sociale, culturelle et humaine, de la société civile, du partenariat économique et financier ainsi qu'une réforme du dispositif institutionnel de

gestion du partenariat. Les principales propositions de la Commission sont les suivantes: - approfondissement des relations politiques: renforcement du dialogue politique (réunions régulières des directeurs politiques), engagements communs et actions concrètes dans le domaine de la promotion des droits de l'homme et de la démocratie et dans la lutte contre le terrorisme; - liberté, justice et gouvernance: création d'un cadre de coopération dans les domaines de la liberté, de la justice et de la gouvernance, notamment en matière de lutte contre la criminalité organisée, et traitant de l'immigration régulière et de l'immigration clandestine; - création d'une fondation euro-méditerranéenne destinée à promouvoir le dialogue entre les cultures et les civilisations et la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur par l'extension du programme Tempus aux pays partenaires méditerranéens; - création d'une nouvelle facilité financière: la Commission présentera prochainement une communication spécifique sur la création d'une nouvelle facilité financière ou d'une banque européenne/internationale destinée à promouvoir le développement du secteur privé dans les pays partenaires méditerranéens; - zone de libre-échange: poursuite de la mise en place de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne tant dans sa dimension Nord-Sud que Sud-Sud, y compris par l'accélération du processus de ratification dans les États membres de l'UE; - infrastructures régionales: mise en oeuvre de stratégies en ce qui concerne les réseaux régionaux de transport, d'énergie et de télécommunications et leur liaison aux réseaux transeuropéens; - environnement: mise en place de stratégies nationales pour garantir le développement durable et un niveau élevé de protection de l'environnement; - propriété: amélioration du sens de la propriété et de la visibilité des liens entre les partenaires du Sud.